

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN
DU LUNDI 25 JUIN 2018**

Convocations adressées le mardi 19 juin 2018

Nombre de délégués titulaires présents : 49

Nombre de délégués votants : 54

Nombre de délégués titulaires en exercice : 62

Délégués titulaires présents :

Philippe BRIAND, Christophe BOUCHET, Frédéric AUGIS, Marie-France BEAUFILS, Alain GUILLEMIN, Christian GATARD, Wilfried SCHWARTZ, Cédric DE OLIVEIRA, Jean-Luc GALLIOT, Alexandre CHAS, Bertrand RITOURET, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Thibault COULON, Alexandra SCHALK-PETITOT, Aude GOBLET, Patrick DELETANG, Bernard LORIDO, Sébastien MARAIS, Bruno FENET, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS, Christian AVENET, Nadine NOWAK, Michèle LAUNAY, Didier VALLEE, Gérard DAVIET, Dominique SARDOU, Jean-Paul LAUNAY, Sandrine FOUQUET, Vincent TISON, Martine POTEL, Nathalie TOURET, Danielle PLOQUIN, Florence DRABIK, Martine GARRIGUE, Françoise DESROUSSEAUX, Francine LEMARIE, Michel GILLOT, Jean-Marc PICHON, Martine BELNOUE, Nathalie SAVATON, Serge BABARY a donné pouvoir à Mme Schalk-Petitot à partir des présentations, Jacques CHEVTCHENKO, Barbara DARNET MALAQUIN a donné pouvoir à M. Chevtchenko à partir de la délibération n°29, Christine BEUZELIN a donné pouvoir à M. Coulon à partir des présentations, Emmanuel DENIS, Cécile JONATHAN.

Titulaires absent(s) excusé(s) :

Bernard PLAT a donné pouvoir à Martine GARRIGUE, Rabia HADJIDJ BOUAKKAZ a donné pouvoir à Wilfried SCHWARTZ, Jean-Gérard PAUMIER a donné pouvoir à Françoise DESROUSSEAUX, Sophie AUCONIE a donné pouvoir à Alain GUILLEMIN, Yves MASSOT a donné pouvoir à Christophe BOUCHET, Christian BRAULT (présent pour la signature de l'avenant CRST) a donné pouvoir à M. AUGIS, Jacques LE TARNEC.

Désignation d'Alexandra SCHALK-PETITOT en qualité de secrétaire de séance.

C_18_06_25_001–INSTITUTIONS - COMPTE-RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 14 MAI 2018, DES ARRETES A2018-100 A A2018-105, DES DECISIONS D2018-1 A D2018-4 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN AVRIL 2018.

Rapporteur : Monsieur Philippe BRIAND, président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Par délibération en date du 29 janvier 2018, le Conseil métropolitain a décidé de déléguer au Bureau une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de cet article, il appartient au Président de rendre compte des travaux du Bureau, ainsi que des décisions qu'il a prises dans le cadre de cette délégation.

Vote à l'unanimité.

C_18_06_25_002–INSTITUTIONS - COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE - MODIFICATION.

Rapporteur : Monsieur Philippe BRIAND, président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Madame Régine BUXERAUD en qualité d'auditrice au sein de la commission Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat de Tours Métropole Val de Loire.

Vote à l'unanimité.

C_18_06_25_003–FINANCES - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET PRINCIPAL, DU BUDGET TRANSPORT, DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT, DU BUDGET DE L'EAU ET DU BUDGET DU CREMATORIUM.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- DECLARE :

- que le compte de gestion du Budget principal dressé, pour l'exercice 2017, par Monsieur le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- que le compte de gestion du Budget annexe du transport dressé, pour l'exercice 2017, par Monsieur le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- que le compte de gestion du Budget annexe de l'assainissement dressé, pour l'exercice 2017, par Monsieur le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- que le compte de gestion du Budget annexe de l'eau dressé, pour l'exercice 2017, par Monsieur le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Et

- que le compte de gestion du Budget annexe du crématorium dressé, pour l'exercice 2017, par Monsieur le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité.

C_18_06_25_004-FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION DU RESULTAT.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, sous la présidence de Monsieur Christian GATARD, Vice-Président, le compte administratif 2017 du Budget Principal, qui se présente de la façon suivante :

Plan de compte M14

Fonctionnement

Dépenses		196.554.308,19 €
Recettes		216.552.855,61 €
dont		
Résultat de l'exercice	10.866.339,73 €	
Excédent reporté de l'exercice N-1	9.132.207,69 €	

Soit un excédent cumulé de fonctionnement de 19.998.547,42 €

Investissement

Dépenses		61.725.541,26 €
Recettes		91.587.215,12 €
Résultat de l'exercice	12.363.918,24 €	
Excédent reporté de l'exercice N-1	17.497.755,62 €	

Soit un excédent cumulé d'investissement de 29.861.673,86 €

soit un excédent global de clôture de 49.860.221,28 €

Le besoin de financement des restes à réaliser s'élève à 42.663.790,40 €

Restes à réaliser

Dépenses	48.899.808,53 €
Recettes	6.236.018,13 €

soit un excédent net global de clôture de 7.196.430,88 €

- **APPROUVE**, l'affectation des résultats de l'exercice 2017 :

- au compte 1068	12.802.116,54 €
- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	7.196.430,88 €

- **CONSTATE** que la procédure de reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2017 effectuée au budget primitif du Budget Principal de l'exercice 2018 voté le 29 mars 2018 présente des écarts qu'il convient de rectifier à la prochaine décision modificative suivant l'état joint :

- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	+ 14.085,94 €
--------------------------------------------------------	---------------

Vote à la majorité

(2 votes contre : Mme Cécile JONATHAN, M. Emmanuel DENIS

1 abstention : M. TISON)

C_18_06_25_005—FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET ANNEXE DU TRANSPORT ET AFFECTATION DU RESULTAT.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, sous la présidence de Monsieur Christian GATARD, Vice-Président, le compte administratif 2017 du Budget annexe du transport, qui se présente de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses		94.759.234,52 €
Recettes		103.208.73745 €
dont		
Résultat de l'exercice	- 1.084.925.47 €	
Excédent reporté de l'exercice N-1	9.534.428,40 €	

Soit un excédent cumulé de fonctionnement de 8.449.502,93 €

Investissement

Dépenses		19.127.231,78 €
Recettes		19.201.914,28 €
Résultat de l'exercice	- 3.098.054.11 €	
Excédent reporté de l'exercice N-1	3.172.736,01 €	

Soit un excédent cumulé d'investissement de 74.682,50 €

soit un excédent global de clôture de 8.524.185,43 €

Le besoin de financement des restes à réaliser s'élève à 2.991.035,30 €

Restes à réaliser

Dépenses	2.991.035,20 €
Recettes	0,00 €

soit un excédent net global de clôture de 5.533.150,13 €

- **APPROUVE**, l'affectation des résultats de l'exercice 2017 :

- au compte 1068	2.916.352,80 €
- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	5.533.150,13 €

- **CONSTATE** que la procédure de reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2017 effectuée au budget primitif du Budget annexe du transport de l'exercice 2018 voté le 29 mars 2018 présentent des écarts qu'il convient de rectifier à la prochaine décision modificative suivant l'état suivant :

- au compte 1068	0,10 €
- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	- 72,12 €

- **PRECISE**, qu'il convient dans la prochaine décision modificative :

De rectifier le résultat antérieur reporté (article 002) repris au Budget primitif de 2018 pour un montant de 5.533.222,25 € et qui doit être de 5.533.150,13 € soit un écart de – 72,12 € sur le 002 en recettes.

De rectifier l'affectation de résultat (article 1068) repris au budget primitif de 2018 pour un montant de 2.916.352,70 € et qui doit être de 2.916.352,80 € soit un écart de 0,10 sur le 1068 en recettes.

Vote à l'unanimité

C_18_06_25_006–FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT ET AFFECTATION DU RESULTAT.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, sous la présidence de Monsieur Christian GATARD, Vice-Président, le compte administratif 2017 du Budget annexe de l'Assainissement, qui se présente de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses		18.914.416,07 €
Recettes		27.305.467,38 €
dont		
Résultat de l'exercice	2.524.661,95 €	
Excédent reporté de l'exercice N-1	5.866.389,36 €	

Soit un excédent cumulé de fonctionnement de **8.391.051,31 €**

Investissement

Dépenses		15.016.900,16 €
Recettes		15.629.256,19 €
Résultat de l'exercice	- 2.658.071,94 €	
Excédent reporté de l'exercice N-1	3.270.427,97 €	

Soit un excédent cumulé d'investissement de **612.356,03 €**

soit un excédent global de clôture de **9.003.407,34 €**

Le besoin de financement des restes à réaliser s'élève à 3.159.816,40 €

Restes à réaliser

Dépenses	3.352.225,55 €
Recettes	192.409,15 €

soit un excédent net global de clôture de **5.843.590,94 €**

- **APPROUVE**, l'affectation des résultats de l'exercice 2017 :

- au compte 1068	2.547.460,37 €
- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	5.843.590,94 €

- **CONSTATE** que la procédure de reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2017 effectuée au budget primitif du Budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2018 voté le 29 mars 2018 présentent des écarts qu'il convient de rectifier à la prochaine décision modificative suivant l'état joint :

- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	+ 1.505.186,42 €
--------------------------------------------------------	------------------

Vote à l'unanimité.

C_18_06_25_007-FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET AFFECTATION DU RESULTAT.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, sous la présidence de Monsieur Christian GATARD, Vice-Président, le compte administratif 2017 du Budget annexe de l'Eau, qui se présente de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses	12.844.339,59 €
Recettes	16.384.709,16 €
dont	
Résultat de l'exercice	2.719.256,81 €
Excédent reporté de l'exercice N-1	821.112,76 €

Soit un excédent cumulé de fonctionnement de **3.540.369,57 €**

Investissement

Dépenses	4.409.287,16 €
Recettes	4.346.499,14 €
Résultat de l'exercice	-1.952.522,34 €
Excédent reporté de l'exercice N-1	1.889.734,32 €

Soit un déficit cumulé d'investissement de **- 62.788,02 €**

soit un excédent global de clôture de **3.477.581,55 €**

Le besoin de financement des restes à réaliser s'élève à 1.338.687,24 €

Restes à réaliser

Dépenses	1.370.695,71 €
Recettes	32.008,47 €

soit un excédent net global de clôture de **2.138.894,31 €**

- **APPROUVE**, l'affectation des résultats de l'exercice 2017 :

- au compte 1068	1.401.475,26 €
- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	2.138.894,31 €

- **CONSTATE** que la procédure de reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2017 effectuée au budget primitif du Budget annexe de l'eau de l'exercice 2018 voté le 29 mars 2018 présente des écarts qu'il convient de rectifier à la prochaine décision modificative suivant l'état joint :

- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	+ 705.542,26 €
- à l'article 001 (Résultat d'investissement reporté)	- 556.477,22 €
- à l'article 1068	+ 556.477,22 €

Vote à l'unanimité.

C_18_06_25_008–FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM ET AFFECTATION DU RESULTAT.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, sous la présidence de Monsieur Christian GATARD, Vice-Président, le compte administratif 2017 du Budget annexe du crématorium, qui se présente de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses	131.230,25 €
Recettes	219.817,22 €
dont	
Résultat de l'exercice	44.922,84 €
Excédent reporté de l'exercice N-1	43.664,13 €
(Reprise excédent Ville de Tours à l'article comptable 778)	

Soit un excédent cumulé de fonctionnement de **88.586,97 €**

Investissement

Dépenses	1.003.721,25 €
Recettes	1.126.572,37 €
Résultat de l'exercice	- 427.113,70 €
Excédent reporté de l'exercice N-1	549.964,82 €
(Reprise excédent Ville de Tours à l'article comptable 1068)	

Soit un excédent cumulé d'investissement de **122.851,12 €**

soit un excédent global de clôture de **211.438,09 €**

Le besoin de financement des restes à réaliser s'élève à 94.523,23 €

Restes à réaliser

Dépenses	94.523,23 €
Recettes	0,00 €

soit un excédent net global de clôture de 116.914,86 €

- **APPROUVE**, l'affectation des résultats de l'exercice 2017 :

au compte 1068	0,00 €
à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	88.586,97 €

- **CONSTATE** que les résultats du compte administratif de l'exercice 2017 sont identiques aux résultats provisoires repris par anticipation au Budget primitif 2018 voté le 29 mars 2018 et qu'il n'y a pas lieu de modifier les écritures comptables.

Vote à l'unanimité.

C_18_06_25_009-FINANCES - BUDGET PRINCIPAL-EXERCICE 2018- DECISION MODIFICATIVE N°2.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative n°2 du budget principal pour l'exercice 2018 dont les écritures sont les suivantes :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT 199.085,94 €**

Dépenses

- **Charges à caractère général (O11) -247.234,06€**

Il s'agit principalement du transfert des crédits d'une étude Energie vers l'investissement pour -94 800,00€ et d'économies effectuées par les services pour -152 434,06€.

- **Charges de personnel (O12) -181.987,00€**

Ces crédits sont transférés au compte 65 pour régler la contribution pour le non-respect de la parité au titre des nominations sur les emplois fonctionnels.

- **Autres charges de gestion courantes (65) 371.987,00 €**

Il est procédé à l'inscription des crédits complémentaires suivants :

- Provisions pour Intérêts moratoires 200.000,00€
- Autres contributions obligatoires 181.987,00€
- Subventions de Fonctionnement -10.000,00 €

- **Charges exceptionnelles (67) 50.000,00 €**
- Titres annulés sur exercice antérieurs 50.000, 00 €

▪ Provisions (68)	111.520,00€
--------------------------	--------------------

Il s'agit d'une inscription pour provisions pour risques et charges.

▪ Virement à la section d'investissement	94.800,00€
-------------------------------------------------	-------------------

Recettes

▪ Excédent de fonctionnement reporté	14.085,94€
---------------------------------------------	-------------------

Suite à un ajustement d'écritures sur l'exercice 2017, le résultat 2017 a été modifié par rapport à celui inscrit lors de la reprise anticipée au budget primitif 2018 et permet d'inscrire un excédent de fonctionnement complémentaire de 14.085,94 €.

▪ Autres produits divers de gestion courante	185.000,00€
-----------------------------------------------------	--------------------

dont 70.000 € au titre des revenus de la Chambre funéraire

• SECTION D'INVESTISSEMENT	549.875,00 €
-----------------------------------	---------------------

Dépenses

▪ Contribution Investissement Eaux Pluviales	235.837,00€
▪ Fonds d'investissement diverses communes	-235.837,00€

Il s'agit de l'opération n° 180092 permettant de suivre la traçabilité des crédits affectés aux Eaux pluviales. Il s'agit de contributions au Budget assainissement qui supportent les travaux de réseaux d'Eaux pluviales.

En contrepartie les fonds d'investissement à diverses communes sont diminués du même montant.

▪ Systèmes d'information	393.996,00€
---------------------------------	--------------------

Cette dépense concerne l'inscription de crédits non reportés.

▪ Fonds de concours	-31.000,00€
----------------------------	--------------------

Il s'agit de l'ajustement au cout réel du fonds de concours accordé à la Commune de Savonnières pour la réalisation de vestiaires sportifs.

▪ Tourisme	10.000,00€
-------------------	-------------------

Dans le cadre de l'opération concernant le tourisme fluvial, il est proposé d'accorder une participation d'investissement aux bateliers du Cher de Savonnières.

▪ Schéma directeur Energie	120.000,00€
▪ Diagnostic Eclairage Public	56.879,00€

Il s'agit du paiement du solde d'un marché transféré par la Ville de Tours.

Recettes

▪ Produit des amendes	2.437.879,00€
▪ Virement de la section de fonctionnement	94.800,00€
▪ Emprunt	-1.982.804,00€

Au vu du solde des recettes et des dépenses d'Investissement, le recours à l'emprunt, prévu au budget Primitif à hauteur de 28.600.000 €, est réduit de 1.982.804 € soit, à l'issue de cette décision modificative, un besoin de recours à l'emprunt de 26.617.196 €

- **AUTORISE** la création des 2 nouvelles autorisations de programme suivantes :

Dépenses						Ressources		
N°AP	Objet de l'opération	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020 et au-delà	Nature du financement	Montant	Total AP
2018/11	Schéma directeur Energie	250 000	120 000	130 000	0	autofinancement	250 000	250 000
2018/12	Voie de liaison BP/RD2	550 000	65 000	250 000	235 000	autofinancement	550 000	550 000

Vote à la majorité

(2 votes contre : Mme Cécile JONATHAN, M. Emmanuel DENIS, 1 abstention : M. TISON)

C_18_06_25_010-FINANCES - BUDGET TRANSPORT-EXERCICE 2018- DECISION MODIFICATIVE N°1.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget transport pour l'exercice 2018 dont les écritures sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT **0.00€**

Suite à un ajustement d'écriture sur l'exercice 2017, il est nécessaire d'ajuster l'excédent reporté voté au Budget Primitif 2018. Sa diminution est compensée par une recette complémentaire.

RECETTES

Excédent antérieur reporté	- 72.12€
Transport voyageurs	72.12€

SECTION D'INVESTISSEMENT **0.00€**

Dans le cadre de l'instruction d'un permis d'aménager, Tours Métropole Val de Loire a pris connaissance d'une transaction immobilière concernant un terrain sur la Riche, terrain indispensable pour la réalisation du futur parc relais.

Il convient d'anticiper cette acquisition en la finançant grâce à l'annulation de travaux pour le remisage de bus sur le dépôt nord, travaux.

DEPENSES

Acquisition foncière Tramway ligne 2	412 000.10€
Travaux Centre de maintenance Nord	- 412 000.00€

RECETTES

Autres réserves	0.10€
-----------------	-------

Vote à l'unanimité

C_18_06_25_011-FINANCES - BUDGET ASSAINISSEMENT-EXERCICE 2018-DECISION MODIFICATIVE N°1.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget de l'Assainissement pour l'exercice 2018 dont les écritures sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 1.505.186,42€

Recettes

Excédent de fonctionnement reporté	1 505 186,42€
------------------------------------	---------------

Dépenses

Créances admises en-non-valeur	25 000,00€
Titres annulés sur ex antérieur	125 000,00€
Intérêts moratoires	5 000,00€
Redevance logiciel	3 000,00€
Frais divers	5 000,00€
Formations	7 000,00€
Concours divers	80 000,00€
Virement à la section d'investissement	1 255 186,42€

Et de financer par l'intermédiaire du virement à la section d'investissement les dépenses suivantes tout en désinscrivant de l'emprunt pour 1.036.366,42€.

SECTION D'INVESTISSEMENT 218 800.00€

Recettes

021 Virement de la section de fonctionnement	1 255 186,42€
1641 Emprunt	-1 036 366,42€

Dépenses

Branchements particuliers	250 000,00€
Aménagement 25 avenue Dassault (Complément mobilier)	44 000,00€
Capital de la dette	39 800,00€

Par ailleurs, la section d'investissement permet d'ajuster certaines opérations entre elles ou de désinscrire certaines dépenses sur cet exercice.

Extension réseaux intercommunaux	-80 000,00€
Réseaux intercommunaux inspection video	80 000,00€
Extension et Réhabilitation Réseau eau pluviale Parçay Meslay	

rue de la Mairie	90 000,00€
Eau pluviale secteur Auvannes Parçay-Meslay Etude	-90 000,00€
Equipement Services	-3 000,00€
Equipement Services	-7 000,00€
Tours Réhabilitation réseaux	-100 000,00€
Travaux postes Eau pluviale déshuileur	
Etang Fournier Ballan Miré (doublon)	-5 000,00€

Vote à l'unanimité.

C_18_06_25_012–FINANCES - BUDGET EAU-EXERCICE 2018- DECISION MODIFICATIVE N°1.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget de l'Eau pour l'exercice 2018 dont les écritures sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT **705 542.26€**

Recettes

002 Excédent de fonctionnement reporté 705 542.26€

Dépenses

611 Sous-Traitance 300 000.00€

023 Virement à la section d'investissement 405 542.26€

SECTION D'INVESTISSEMENT **62 788.02€**

Recettes

001 Excédent d'investissement reporté -493 689.20€

1068 Recettes : 556 477.22€

1641 Emprunt -405 542.26€

023 Virement à la section d'investissement 405 542.26€

Dépenses

001 Dépenses : 62 788.02€

Vote à l'unanimité

C_18_06_25_013–FINANCES - EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES POUR 2018.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le rapport 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts et son annexe financière.

Vote à l'unanimité.

C_18_06_25_014–FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - CONSTITUTION DE PROVISION POUR RISQUES - SOCIETE TIME ET MADAME LISE HAN.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de provisionner les sommes de 166.842,00 € et 111.520,00 € au compte 6815.

Vote à l'unanimité.

C_18_06_25_015–FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - AMORTISSEMENT DES RESEAUX ET INSTALLATIONS DE VOIRIE.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DIT** que Tours Métropole Val de Loire ne pratiquera pas d'amortissement sur les réseaux et installations de voirie.

Vote à l'unanimité.

C_18_06_25_016–FINANCES - BUDGET ASSAINISSEMENT - CESSIION D'UN MANITOU 1440 PRIVILEGE.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la vente d'un Manitou 1440 Privilège n°257483 à l'entreprise M3 – Actipole 85 – 17 Avenue Jacqueline Auriol – 85170 BELLEVIGNY, pour un montant de 21 500 € net de taxe,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tout acte pris en exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C_18_06_25_017–FINANCES - CESSIION DE BENNES A ORDURES ET DE VEHICULES LEGERES.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la vente des véhicules à l'entreprise AMV, 32 Avenue de la Gare, 63430 PONT DU CHATEAU, pour un montant global de 5 800 € net de taxe,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tout acte pris en exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C_18_06_25_019–RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES.

Rapporteur : Monsieur Alexandre CHAS, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** des transformations et créations de postes à compter du 1^{er} juillet 2018,
- **PREND ACTE** de la mise à jour des tableaux des postes et des effectifs.

Vote à l'unanimité.

C_18_06_25_020–RESSOURCES HUMAINES - AVENANT AUX CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION ASCENDANTE ET DESCENDANTE DE SERVICE OU PARTIE DE SERVICE ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET SES COMMUNES MEMBRES.

Rapporteur : Monsieur Alexandre CHAS, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les modifications de mise à disposition de services ou parties de service des communes auprès de Tours Métropole Val de Loire,
- **APPROUVE** les modifications de mise à disposition de services ou parties de service de Tours Métropole Val de Loire auprès des communes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le vice-président délégué à signer les avenants aux conventions initiales de mise à disposition ascendante et descendante de services ou parties de service entre Tours Métropole Val de Loire et ses communes membres et à signer les états financiers correspondants.

Vote à l'unanimité.

C_18_06_25_021–RESSOURCES HUMAINES - HARMONISATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS METROPOLITAINS - MODIFICATION DES MODALITES DE TEMPS DE TRAVAIL.

Rapporteur : Monsieur Alexandre CHAS, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE :**
 - de fixer à 1.607 heures effectives la durée du temps de travail des agents métropolitains, ainsi que les cycles de travail et les modalités de gestion du temps tels que récapitulés dans le règlement,
 - de laisser le libre choix aux agents de se faire payer les jours d'ancienneté en tout ou partie, dans le cadre du nouveau régime indemnitaire, conformément aux dispositions prévues par le règlement susvisé,
 - de mettre en application les dispositions relatives au temps de travail au plus tard le 1er janvier 2019 afin de tenir compte des adaptations nécessaires de l'organisation des services au cours du second semestre 2018.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'appliquer les nouvelles modalités de gestion du temps de travail aux agents métropolitains dans le respect des dispositions fixées par la présente délibération et le règlement.

Vote à l'unanimité

(3 abstentions : Mmes BEAUFILS, LAUNAY, BELNOUE)

C_18_06_25_022–RESSOURCES HUMAINES - MISE EN PLACE DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE.

Rapporteur : Monsieur Alexandre CHAS, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'instaurer le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessus et conformément au tableau et au règlement,
- **ABROGE** toutes les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées,
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget.

Vote à l'unanimité

(3 abstentions : Mmes BEAUFILS, LAUNAY, BELNOUE)

SUSPENSION DE SEANCE - 20h à 21h45

Signature de l'avenant au contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) en présence de M. Bonneau, président de la Région Centre Val de Loire.

INFORMATIONS SUR LES PROCEDURES SUIVANTES : MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU DE CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE, MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU DE SAVONNIERES, DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE DRUYE

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

- La commune de Chanceaux-sur-Choisille a sollicité la Métropole par courrier du 9 avril 2018 afin d'engager la modification n°6 du PLU de Chanceaux-sur-Choisille.

L'objet de cette modification est de :

- supprimer l'emplacement réservé n°3 « Propriété Nicodeme » prévu pour la réalisation d'un parking à destination des commerces qui n'existent plus,
- supprimer l'emplacement réservé n°7 « Centre commercial La Fuye », l'ABF refusant la démolition du mur et de la maison d'habitation,
- faire évoluer le règlement de la zone 1 AUbx pour augmenter la hauteur maximale des installations et bâtiments sur la zone d'activités du Cassantin.

- La commune de Savonnières a sollicité la Métropole par courrier du 28 mai 2018 afin d'engager la modification n°1 du PLU de Savonnières.

L'objet de cette modification est de réduire l'emprise de l'emplacement réservé n°2 au lieu-dit la Girardière prévu pour l'aménagement du carrefour des voies communales n°149 et n°156 et d'un bassin de rétention des eaux pluviales.

➤ Dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques (P.P.R.T.) de Saint-Pierre-des-Corps prescrit par arrêté préfectoral du 27 octobre 2009, il est prévu l'arrêt des activités du site Primagaz avec un redéploiement de ces activités sur plusieurs sites dont la création d'un relai vrac de 400 m³ de l'entreprise PRIMAGAZ sur le territoire communal de Druye, sur une parcelle appartenant à l'Etat.

A ce jour, les études de terrains sont favorables à l'implantation d'un relai vrac sur cette zone et l'Etat a donné son aval pour que soit étudiée la création d'un accès autoroutier à cette installation.

Aussi, le 13 juin 2018, le Conseil municipal de Druye a émis un avis favorable à l'implantation d'un relai vrac de stockage de gaz naturel sur le territoire communal.

Toutefois, le PLU actuel, approuvé le 17 février 2014, ne permet pas l'installation de cette activité sur le site retenu. Tours Métropole Val de Loire doit donc engager une procédure d'urbanisme pour acter l'intérêt général du projet et faire évoluer les actuels zonage et le règlement.

Le Conseil métropolitain prend acte.

C_18_06_25_018–FINANCES - AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER LE CONTRAT DIT "DE CAHORS" ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET L'ETAT.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat dit « de Cahors » entre l'Etat et Tours Métropole Val de Loire dont un exemplaire et ses annexes sont joints à présente délibération ainsi que toute pièce procédant à la réalisation de la présente délibération.

Vote à la majorité

(4 votes contre : Mmes BEUFILS, LAUNAY, BELNOUE, M. DENIS, 19 abstentions : Mmes NOWAK, POTEL, TOURET, PLOQUIN, GARRIGUE, DARNET MALAQUIN, JONATHAN, SARDOU, MM.TISON, SCHWARTZ, DE OLIVEIRA, CHAS, DELETANG, LORIDO, MARAIS, METAIS, AVENET, VALLEE, DAVIET)

C_18_06_25_023 – ADMINISTRATION GENERALE – CONVENTION DE GESTION DU PARC AUTOMOBILE CONCLUE ENTRE LA METROPOLE ET LA VILLE DE TOURS – PASSATION D'UN AVENANT NUMERO 1.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Délibération retirée.

C_18_06_25_024–ADMINISTRATION GENERALE - AVENANT 1 A LA CONVENTION ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET SES COMMUNES MEMBRES POUR LA GESTION DES SINISTRES AFFERENTS A L'EXERCICE DES COMPETENCES TRANSFEREES AU 31 DECEMBRE 2016.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de gestion entre Tours Métropole Val de Loire et ses communes membres pour la gestion des sinistres relevant des compétences transférées au 31 décembre 2016,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C_18_06_25_025–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CONCESSIONS D'AMENAGEMENT RELATIFS AUX PARCS D'ACTIVITES SUR LE TERRITOIRE DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE - AVENANTS PORTANT SUR L'EVOLUTION DE LA REMUNERATION DE LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DE LA TOURAINE.

Rapporteur : Monsieur Thibault COULON, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les avenants aux concessions d'aménagement des parcs d'activités de « La Vrillonnerie Sud » à Chambray-Lès-Tours, de « La Liodière » à Joué-Lès-Tours, de « Pierre et Marie Curie » à Tours, « Le Cassantin » à Parçay-Meslay, de « Saint-François » à la Riche, de « Mame » à Tours et du « Parc d'activités économiques » à Fondettes afin d'intégrer les nouvelles modalités de rémunération de l'aménageur

- **AUTORISE** le Président, ou le Vice-président délégué, à signer les dits avenants ainsi que tout document s'y rapportant,

Vote à l'unanimité.

(Ne prend pas part au vote : M. Christophe BOUCHET)

C_18_06_25_026–TOURISME - RAPPORT ANNUEL RELATIF A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'OFFICE DE TOURISME METROPOLITAIN.

Rapporteur : Monsieur Christophe BOUCHET, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport relatif à la délégation de service public de l'office de tourisme métropolitain pour l'année 2017.

Le Conseil métropolitain prend acte.

C_18_06_25_027–TOURISME - RAPPORT ANNUEL RELATIF A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES CAMPINGS METROPOLITAINS DE SAINT-AVERTIN ET DE SAVONNIERES.

Rapporteur : Monsieur Christophe BOUCHET, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport relatif à la délégation de service public des campings métropolitains de Saint-Avertin et de Savonnières pour l'année 2017.

Le Conseil métropolitain prend acte.

C_18_06_25_028–TOURISME - CONCOURS INTERNATIONAL D'IDEES SUR LA LOIRE - AVENANT A LA CONVENTION.

Rapporteur : Monsieur Christophe BOUCHET, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant à la convention de partenariat modifiant les modalités financières définies à l'article 3,
- **DIT** que l'ATU prendra à sa charge la mission d'approfondissement confiée à l'agence Officina pour un montant de 50 000 € TTC.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de partenariat.

Vote à l'unanimité.

C_18_06_25_029–MOBILITES - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 FIL BLEU (KEOLIS TOURS), DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT URBAIN.

Rapporteur : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND** acte du rapport annuel 2017 du délégataire du service public de transport urbain ;

- **AUTORISE** Monsieur le Vice-Président à effectuer toutes démarches et à signer tous documents afférents à la mise en œuvre et à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil métropolitain prend acte.

C_18_06_25_030–MOBILITES - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 FIL BLANC (TPMR TOURS), DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE.

Rapporteur : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2017 du délégataire du service public de transport pour les personnes à mobilité réduite ;

- **AUTORISE** Monsieur le Vice-Président à effectuer tous actes, toutes démarches et à signer tous documents afférents à la mise en œuvre et à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil métropolitain prend acte.

C_18_06_25_031–INFRASTRUCTURES - APPROBATION DU BAREME DES INTERVENTIONS DU SERVICE VOIRIE METROPOLITAINE.

Rapporteur : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le barème, relatif aux interventions suite à des dégradations du domaine public routier commises par des tiers identifiés, et dont l'ampleur excède le cadre des opérations d'entretien normal du réseau routier et désorganise sensiblement le service, ainsi qu'aux interventions réalisées à la demande de tiers,
- **AUTORISE** M. le Président ou le Vice-président délégué à signer toutes les pièces afférentes à ces interventions.

Vote à l'unanimité.

C_18_06_25_032–SPORT - APPROBATION NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE AU CENTRE AQUATIQUE DU LAC AU 1ER JUILLET 2018.

Rapporteur : Madame Marie-France BEAUFILS, vice-présidente.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire du délégataire,
- **DIT** que ces tarifs sont applicables à compter du 1er juillet 2018,
- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document relatif à la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C_18_06_25_033–SPORT - RAPPORT ANNUEL RELATIF A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU GOLF DE LA GLORIETTE POUR 2017.

Rapporteur : Madame Marie-France BEAUFILS, vice-présidente.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport relatif à l'exploitation du golf de la gloriette pour l'année 2017,

Le Conseil métropolitain prend acte.

C_18_06_25_034–AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE - FIXATION DES TARIFS 2018 POUR L'OCCUPATION DES CHATEAUX D'EAU DE LA METROPOLE PAR DES OPERATEURS DE STATIONS RADIOELECTRIQUES.

Rapporteur : Monsieur Alain GUILLEMIN, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- FIXE les tarifs d'occupation des châteaux d'eau de la Métropole par des stations radioélectriques,

- DIT QUE ces tarifs sont appliqués du 1er juillet au 31 décembre 2018.

Vote à l'unanimité.

(Ne prend pas part au vote : Mme Alexandra SCHALK-PETITOT)

C_18_06_25_035–AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE - APPROBATION DE L'EVOLUTION DE L'OFFRE ET DU CATALOGUE DES TARIFS 2018 DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC TMN POUR LA REALISATION ET LA GESTION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A HAUT DEBIT.

Rapporteur : Monsieur Alain GUILLEMIN, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- APPROUVE, le nouveau catalogue de tarifs du délégataire de service public Tours Métropole Numérique.

Vote à l'unanimité.

(Ne prend pas part au vote : Mme Alexandra SCHALK-PETITOT)

C_18_06_25_036–AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE - RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 2017 RELATIF A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA REALISATION ET LA GESTION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A HAUT DEBIT.

Rapporteur : Monsieur Alain GUILLEMIN, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- PREND ACTE de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité de service du réseau métropolitain de communications électroniques à haut débit pour l'exercice 2017.

Le Conseil métropolitain prend acte.

(Ne prend pas part au vote : Mme Alexandra SCHALK-PETITOT)

C_18_06_25_037–HABITAT - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE VALLOGIS VALLOIRE HABITAT.

Rapporteur : Madame Alexandra SCHALK-PETITOT, vice-présidente.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Mme Alexandra SCHALK-PETITOT en tant qu'administrateur au sein du Conseil d'Administration de Vallogis Valloire Habitat.

Vote à l'unanimité.

C_18_06_25_038–AMENAGEMENT URBANISTIQUE - REVISION GENERALE DU PLU DE TOURS - MISE EN DEBAT DES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD).

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la tenue ce jour, en séance, du débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) proposées dans le cadre de révision générale engagée du plan local d'urbanisme de Tours.

Vote à l'unanimité.

C_18_06_25_039–AMENAGEMENT URBANISTIQUE - REVISION GENERALE DU PLU DE METTRAY - MISE EN DEBAT DES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD).

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE**, de la tenue ce jour, en séance, du débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) proposées dans le cadre de la révision générale engagée du plan local d'urbanisme de Mettray.

Vote à l'unanimité.

C_18_06_25_040–AMENAGEMENT URBANISTIQUE - REVISION GENERALE DU PLU DE JOUE-LES-TOURS - ARRET DU PROJET ET BILAN DE LA CONCERTATION.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'appliquer l'ensemble des articles R.151-1 à R.151-55 du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 ;

- **APPROUVE** le bilan de la concertation afférente au Plan local d'urbanisme de la commune de Joué-lès-Tours ;

- **ARRÊTE** le projet de Plan local d'urbanisme de la commune de Joué-lès-Tours tel qu'il est annexé à la présente ;

- **COMMUNIQUE** pour avis le projet de Plan local d'urbanisme, aux personnes publiques associés ou consultées suivantes :

- Préfet du Département d'Indre et Loire ;
- Président du Conseil régional du Centre Val de Loire ;
- Président du Conseil départemental d'Indre et Loire ;

- Présidents de la Chambre du commerce et d'industrie, de la Chambre des métiers et de la Chambre d'agriculture ;
- Président du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle, compétent en matière de schéma de cohérence territoriale ;
- Président de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale Centre Val de Loire (MRAE) ;
- Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- Maires des communes limitrophes.

Vote à l'unanimité.

(1 abstention : M. TISON)

C_18_06_25_041–AMENAGEMENT URBANISTIQUE - REVISION ALLEGEE 1 DU PLU DE CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE - APPROBATION.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'approuver la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Chanceaux-sur-Choisille dont le dossier est annexé à la présente délibération,
- **DIT QUE :**
 - la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Tours Métropole Val de Loire et en mairie de Chanceaux-sur-Choisille pendant un mois,
 - mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
 - la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Vote à l'unanimité

C_18_06_25_042–CULTURE - RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'EXECUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC MUSIQUES ACTUELLES POUR 2017.

Rapporteur : Monsieur Cédric DE OLIVEIRA, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport relatif à la délégation de service public des Musiques Actuelles pour l'année 2017,

Le Conseil métropolitain prend acte.

C_18_06_25_043–DEVELOPPEMENT DURABLE - MESURES EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'AIR ET GESTION DES PHENOMENES DE PIC DE POLLUTION.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les mesures envisagées en faveur de la qualité de l'air sur le territoire métropolitain,

- **ENCOURAGE** leur mise en œuvre,
- **AUTORISE**, au nom de la Métropole, le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de ladite délibération.

Vote à l'unanimité.

C_18_06_25_044–DEVELOPPEMENT DURABLE - FONDS DE CONCOURS TRANSITION ECOLOGIQUE 2018.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le règlement d'attribution du fonds de concours.

Vote à l'unanimité.

C_18_06_25_045–ENERGIE - RETROCESSION A ENEDIS D'UNE CANALISATION GAZ SUR LE PONT DU MILIEU SUR LA COMMUNE DE TOURS.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** le transfert de l'ancienne canalisation, située « Pont du Milieu » à Tours, des biens concessifs de GrDF à ceux d'Enedis selon les modalités des conventions de rétrocession respectives et jointes à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, le Vice-président délégué, à signer les conventions de rétrocession et toutes les pièces afférentes.

Vote à l'unanimité.

C_18_06_25_046–ENERGIE - CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES THERMIQUES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'être l'opérateur territorial en charge du développement des énergies thermiques renouvelables sur le territoire de la métropole,
- **ADOpte** la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du contrat d'objectif territorial,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, le Vice-président délégué, à signer les conventions de rétrocession et toutes les pièces afférentes

Vote à l'unanimité.

C_18_06_25_047–EAU - ASSAINISSEMENT - AVENANT AU CONTRAT D'AFFERMAGE DU SERVICE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU POTABLE DES COMMUNES DE NOTRE DAME D'OE, CHANCEAUX SUR CHOISILLE ET CERELLES.

Rapporteur : Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°2 au contrat d'affermage du service de distribution publique d'eau potable des communes de Notre-Dame-d'Oé, Chanceaux-sur-Choisille et Cerelles,
- **AUTORISE**, Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C_18_06_25_048–EAU - ASSAINISSEMENT - CONVENTION CONFIAIT A LA VILLE DE TOURS UNE MISSION DE CONDUITE D'OPERATION AU PROFIT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE - TRAITEMENT DE LA PROBLEMATIQUE AMIANTE SUR L'ILE AUX VACHES.

Rapporteur : Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la convention telle qu'annexée à la présente délibération, fixant les modalités d'intervention de la Direction Architecture et Bâtiment de la ville de Tours dans le cadre de l'opération de désamiantage de l'île aux Vaches,
- **DIT** que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C_18_06_25_049–EAU - ASSAINISSEMENT - AMELIORATION DE LA FILIERE BOUES A LA STATION DE GLATINET SUR LA COMMUNE DE JOUE LES TOURS.

Rapporteur : Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la réalisation des travaux d'amélioration de la filière de traitement des boues de la station de Glatinet sur la commune de Joué Les Tours,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C_18_06_25_050-EAU - ASSAINISSEMENT - CONVENTION DE VENTE D'EAU EN GROS ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LE SIAEP DE SEMBLANCAY.

Rapporteur : Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ADOpte**, la convention telle qu'annexée à la présente délibération, fixant ainsi les conditions administratives, techniques et financières de fourniture d'eau potable au SIAEP de Semblançay à partir des installations de Tours Métropole Val de Loire situées sur la commune de Chanceaux-sur-Choisille.
- **AUTORISE**, Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C18_06_25_51- CREMATORIUM ET POMPES FUNEBRES - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES ET A LA GESTION DU CREMATORIUM : CHOIX DU DELEGATAIRE

Rapporteur : Monsieur Sébastien MARAIS, membre du bureau.

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le choix du soumissionnaire SAEM Pompes Funèbres Intercommunale de l'Agglomération Tourangelle (P.F.I.) sur la base des procès-verbaux et rapports des analyses,
- **APPROUVE** les termes du contrat de concession et l'ensemble de ses annexes tel que résultant du processus de négociation avec ledit soumissionnaire,
- **DIT QUE** les tarifs annexés à la convention seront applicables à compter du 1er juillet 2018,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer ledit contrat de concession, à accomplir toutes les formalités et à signer tous les actes afférents à la constitution et à l'exécution de cette délégation de services publics.

Vote à l'unanimité.

Clôture de la séance à 23 h 15.

Le Directeur Général des Services,



Frédéric BAUDIN-CULLIERE